

ÉLECTIONS CSE Vote À Distance

Rappel
inscription au
VAD jusqu'au
12 novembre
inclus

Uniquement ouvert à certains salariés.

FAUX

Le vote à distance concerne tous les salariés : ouvriers, techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres.

VRAI

Le vote à distance est réservé aux salariés en maladie ou en mission.

FAUX

Quelque soit le motif, professionnel ou personnel, le vote à distance est autorisé.

VRAI

UN MODE DE VOTE OUVERT À TOUS DU 26 AU 28 NOVEMBRE 2019

JE VOTE À DISTANCE EN 3 ÉTAPES

01

Inscription au
Vote À Distance

Du 29 octobre
au 12 novembre
inclus

Compléter intégralement le formulaire et le transmettre au service Relations Sociales via l'adresse e-mail sylvie.sautejeau@airbus.com

02

Réception de votre code
pour Voter À Distance

A partir du 20 novembre...surveiller votre courrier postal

03

Période
pour Voter À Distance

Vous devez voter

Du 26 novembre 7h au
jeudi 28 novembre 18h

Où je veux, quand je veux, comme je veux.

Voter À Distance est votre choix
ce qui compte, c'est de voter.

Embarquez destination CSE

Avec
la CFE-CGC,
je donne du sens
à mon avenir.

Le 28 novembre, je vote CFE-CGC